



**AVIS DE RECRUTEMENT PAR PROFESSIONNALISATION, D'UN SAPEUR-POMPIER AMBULANCIER
MECANICIEN POUR L'ETAT MAJOR & SERVICES**

En séances des 15 décembre 2016 et 15 juin 2017, le Conseil de zone a approuvé le plan du personnel et a déclaré la vacance d'emploi pour le recrutement, par professionnalisation d'un sapeur-pompier ambulancier mécanicien pour l'Etat-Major & Service.

La professionnalisation dans le même grade est le passage du membre du personnel volontaire à un emploi déclaré vacant de personnel professionnel, dans le même grade et au sein de la même zone (AR 19.04.2014 – art. 89)

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 1° : Etre nommé comme membre du personnel volontaire et ne pas être suspendu par mesure disciplinaire ;
- 2° . Remplir les conditions énoncées dans les descriptions de fonction ;
- 3° : Disposer d'une ancienneté de grade d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris;
- 4° : Disposer de la mention « satisfaisant », lors de sa dernière évaluation.

Un atout supplémentaire sera de disposer d'un brevet ou diplôme de mécanicien ou d'une attestation précisant une expérience utile de deux ans minimum dans le domaine de la mécanique.

La candidature doit être motivée.

Le candidat retenu sera attaché à la Zone de secours et n'est donc pas lié à un poste de secours.

Epreuve de sélection – concours :

L'épreuve de professionnalisation se déroule sous forme orale. Elle permettra d'apprécier la motivation et l'activation du candidat, ses connaissances, sa disponibilité, sa conformité avec les descriptions de fonction et la zone, ainsi que ses aptitudes professionnelles.

Un règlement d'épreuve est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu de l'épreuve, le stage et la nomination, ainsi que la composition du jury.

Pour mémoire, seul un candidat lauréat sera recruté.

Descriptions de fonction :

1) Sapeur-pompier ambulancier

	<u>Description de fonction</u> Sapeur-pompier
Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. <ol style="list-style-type: none">2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u>

	<p>Entretien sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. 																					
<p>Place dans l'organisation</p>	<p><u>La fonction est dirigée par :</u> Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>																					
<p>Éléments de réseau</p>	<p><u>La fonction reçoit des informations de :</u></p> <table border="1" data-bbox="552 938 1382 1140"> <tr> <td data-bbox="552 938 839 972">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="839 938 1115 972">Avis oraux</td> <td data-bbox="1115 938 1382 972">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 972 839 1039"></td> <td data-bbox="839 972 1115 1039">Décisions</td> <td data-bbox="1115 972 1382 1039">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1039 839 1072">Officier supérieur</td> <td data-bbox="839 1039 1115 1072">Décisions</td> <td data-bbox="1115 1039 1382 1072">Lettre, mail,...</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1072 839 1140">Collègues</td> <td data-bbox="839 1072 1115 1140">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1115 1072 1382 1140">Informel</td> </tr> </table> <p><u>La fonction fournit des infos à :</u></p> <table border="1" data-bbox="552 1238 1382 1435"> <tr> <td data-bbox="552 1238 839 1305">Sous-officier dirigeant</td> <td data-bbox="839 1238 1115 1305">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1115 1238 1382 1305">Contact personnel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1305 839 1373">Collègues</td> <td data-bbox="839 1305 1115 1373">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1115 1305 1382 1373">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1373 839 1435">Citoyens</td> <td data-bbox="839 1373 1115 1435">Questions orales, avis,...</td> <td data-bbox="1115 1373 1382 1435">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel																				
	Décisions	Contact personnel, informel, mail,....																				
Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																				
Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
<p>Autonomie</p>	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps. - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. 																					

	<p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. 	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1, du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier et du permis C au plus tard pour la fin du stage de professionnalisation.

2) Assistant technico-logistique

	<p><u>Description de fonction</u></p> <p>Assistant technico-logistique</p>
	<p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées</p>

	visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.
Objectif	Assurer certaines tâches techniques et logistiques associées aux activités opérationnelles afin de garantir la possibilité de mobilisation permanente du matériel et assurer l'entretien des casernes.
Description	L'assistant technico-logistique travaille dans une équipe technique et logistique et y exerce une tâche d'exécution.
Tâches- clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <p>Exécuter des tâches logistiques et techniques liées aux activités opérationnelles afin de soutenir le bon fonctionnement de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La vérification d'hydrants. - Le nettoyage et l'entretien du matériel roulant. - Le nettoyage du petit matériel d'intervention, le contrôle et la vérification de la disponibilité de ce matériel. - La gestion des magasins, stocks et des articles de consommation.
Place dans l'organisation	<p><u>La fonction est dirigée par:</u> Dans des situations techniques et logistiques, il est placé sous la direction fonctionnelle du cadre moyen, supérieur ou administratif.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>
	<p>La description de fonction pour les parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail <p>est disponible dans la description de fonction connexe (sapeur-pompier) ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p>

3) Mécanicien:

Le candidat retenu devra :

- Inspecter quotidiennement et veiller à l'entretien, à la réparation de l'ensemble des véhicules de la zone soit:
 - des véhicules lourds : camions, engins spéciaux (auto-pompe, ...), ... ;
 - des véhicules légers : camionnettes, voitures, ...

- Gérer les stocks des pièces nécessaires pour les entretiens et réparations des véhicules ;
- Pouvoir intervenir sur du petit matériel : pompes, groupes électrogènes, compresseurs, disquuses, engins hydrauliques et pneumatiques,
- Entreposer et déplacer les véhicules;
- Tenir un registre des travaux et entretiens effectués sur les véhicules;
- Gérer le planning:
 - des visites à l'autosécurité des divers véhicules,
 - des entretiens à effectuer,
 - des réparations à effectuer,
- Etablir le diagnostic des pannes;
- Effectuer des travaux divers (soudure, électricité, ...);
- Réparer les équipements à moteur (groupes électrogènes, semeuses, compresseurs, rouleaux vibrants, etc...)
- Répertorier les observations (défectuosités, états des lieux, etc.) suite aux vérifications et contrôle des véhicules.
- faire preuve de polyvalence technique ;
- prester éventuellement en dehors des heures normales de travail en cas de dépannage ;
- etc ...

Compétences & actions

Ses compétences devront être multiples étant donné l'étendue de son champ d'action. Il devra donc faire preuve d'une polyvalence. Il sera amené à utiliser des appareillages électroniques. Il devra à cette fin veiller à se tenir au courant de l'évolution des technologies dans le domaine de la construction automobile, dans la mécanique, électronique et pneumatique. Des compétences en soudure, en électricité lui sont utiles.

Il devra connaître les normes édictées par les constructeurs et la réglementation en vigueur dans le secteur. Il s'agit d'un métier en évolution permanente exigeant une formation continue.

Savoir-être

Esprit logique, ordre et habileté manuelle, polyvalence, adaptabilité aux nouveautés... disponibilité, flexibilité et rapidité de réaction pour satisfaire au mieux aux urgences. Il veillera ainsi à tenir les délais de réparation.

**RECRUTEMENT PAR PROFESSIONNALISATION, D'UN SAPEUR-POMPIER AMBULANCIER
MECANICIEN POUR L'ETAT MAJOR & SERVICES**

Règlement d'épreuve

LE CONSEIL DE ZONE,

En sa séance du 15 juin 2017, et après avoir délibéré, fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement, par professionnalisation, d'un sapeur-pompier ambulancier mécanicien pour l'Etat-Major & Services, les modalités pratiques d'introduction de la candidature, le stage et la nomination.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra pouvoir assurer les autres fonctions existantes au sein de la zone de secours en cas de changement de l'organisation de celle-ci.

Contenu de l'épreuve :

Le stage dure 3 mois. Le stagiaire est placé sous la supervision du supérieur fonctionnel, dénommé ci-après « Maître de stage », désigné par le commandant.

L'épreuve consiste en un entretien oral. Elle permet d'apprécier la motivation et l'activation du candidat, ses connaissances, sa maturité, sa disponibilité, sa conformité avec les descriptions de fonction ainsi que ses aptitudes professionnelles.

Composition du jury :

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante pour la zone de secours Hesbaye :

- Du Commandant de zone, ou de son délégué ;
- De l'agent en charge de la gestion des ressources humaines;
- Du coordinateurs des opérations;
- Du mécanicien de la Zone de secours ;
- D'un membre extérieur, éventuellement;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Du stage :

Après l'acceptation de la fonction, conformément à l'article 95 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le candidat retenu débute son stage dans les trois mois à dater de la réception de la décision. Le début du stage de professionnalisation peut être postposé de trois mois en cas d'accord entre la zone et le candidat.

Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de professionnalisation, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire.

Le rapport de stage propose : soit de nommer le membre du personnel, soit de ne pas nommer le membre du personnel.

Pour être proposé(e) à la nomination à la fin du stage de professionnalisation, le (la) stagiaire doit réussir son stage avec au moins la mention « satisfaisant ».

Modalités de sollicitation :

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment signée) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de l'acte de nomination dans la fonction de sapeur-pompier volontaire, à titre effectif (et non à titre stagiaire) ;
- Tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- Copie des permis de conduire en sa possession ;
- Copie du brevet (ou badge) AMU;
- Copie de sa dernière évaluation éventuelle.

Toute candidature incomplète ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.

Les candidatures doivent être adressées :

- Soit par mail, uniquement à l'adresse suivante : grh@pompiershesbaye.be, pour le **31 juillet 2017 au plus tard**, minuit, l'heure de réception du mail faisant foi.
- Soit par courrier recommandé ou dépôt au service de la gestion des ressources humaines, contre accusé de réception, à l'adresse suivante :

Zone de secours Hesbaye, service de la gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 HANNUT **au plus tard**, pour le **31 juillet 2017**, minuit, cachet de la poste faisant foi.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service gestion des ressources humaines (Tél. : 019/600 262), auprès du Major Duvivier, Commandant de zone (Tél. : 019/605 422) ou auprès de Madame Distexhe, secrétaire de zone (Tél. : 019/605 423).

Publications :

L'appel à candidatures sera publié au moins 20 jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures :

- ❖ sur le site de la DGSC – SPF Intérieur,
- ❖ sur le site de la Fédération Royale du Corps des Sapeurs-pompiers de Belgique ;
- ❖ sur le site de la Zone de secours Hesbaye,
- ❖ affichés dans les deux postes de la zone et
- ❖ publié sur l'intranet de la zone de secours.